La Grande-Bretagne face à la “ menace ” unitarienne (XVIIe-XIXe siècles)

Jérôme Grosclaude

▶ **To cite this version:**

Jérôme Grosclaude. La Grande-Bretagne face à la “ menace ” unitarienne (XVIIe-XIXe siècles). Revue du Nord. Histoire & Archéologie, 2016, Conflit et minorités religieuses du XVIe s. à nos jours, Hors série 32, pp.83-92. hal-01272794

HAL Id: hal-01272794
https://hal.science/hal-01272794

Submitted on 11 Feb 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La Grande-Bretagne face à la « menace » unitarienne (XVIIe-XIXe siècles)

Par Jérôme Grosclaude

Maître de conférences en civilisation britannique
Université Blaise-Pascal, université Clermont Auvergne
EA 3298, « Espaces humains et interaction culturelles » (EHIC)

Environ 200 notices dans l'*Oxford Dictionary of National Biography* concernent des unitariens, mais beaucoup d'entre eux ne sont pas mentionnés comme tels[1]. La raison se trouve sans doute dans le fait que beaucoup ne se définissaient pas comme tels, quand bien même ils l'étaient effectivement. Ensuite, beaucoup de biographes et d'historiens préféraient dissimuler cette épithète, de crainte que signaler que tel ou tel grand personnages était unitarien ne discrédite la personne en question et ne diminue ses mérites aux yeux des lecteurs.

Tout aussi invisible, ou difficilement visible, est l'unitarisme dans l'histoire religieuse britannique au cours de la période délimitée dans cet article et qui couvre environ 200 ans – du milieu du XVII^{e} au milieu du XIX^{e} siècles. Or l'histoire de ce mouvement ne peut être négligée pour comprendre la manière dont s'articulent les notions de conflit et de minorité religieuse au Royaume-Uni. En conflit avec l'Etat anglais puis britannique pour des raisons aussi bien civiles que religieuses, l'unitarisme doit être replacé dans le paysage religieux des quelques 200 ans que couvre ce mouvement[2].

I. Qu'est-ce que l'unitarisme ?

Le mot « *Unitarian* » apparaît pour la première fois en anglais en 1687 dans *Brief History of Unitarians, Also called Socinians* de Stephen Nye (1648-1719), un prêtre anglican acquis aux idées unitariennes[3]. L'*Oxford English Dictionary* définit ainsi l'unitarisme : « quelqu'un qui affirme l'unicité de la personne divine, notamment en opposition à l'orthodoxie trinitaire ») (« *One who affirms the unipersonality of the Godhead, especially as opposed to orthodox*

[1] Raymond V. Holt, *The Unitarian Contribution to Social Progress in England* (1938), 2^{e} édition, Londres : The Lindsey Press, 1952, pp. 13-14.
[2] Il est parfois délicat de le qualifier d'Eglises, car, même s'il finit par se solidifier au sein d'une confession unitarienne, il eut longtemps des adhérents au sein de diverses confessions protestantes (presbytériens d'abord, mais aussi congrégationalistes et anglicans).
[3] *Oxford English Dictionary* (1933), 2^{e} edition, Oxford : Clarendon Press, 1989, [ci-après, *OED*], vol. 19, p. 77.

Trinitarian »)[4]. Le mot « *Socinian* », lui, était apparu pour la première fois en 1645 et est défini par ce même dictionnaire comme « Membre d'une secte fondée par Lælius et Faustus Socinus[5], deux théologiens italiens du 16e siècle qui niaient la divinité du Christ » (« *One of a sect founded by Lælius and Faustus Socinus, two Italien theologians of the 16th century, who denied the divinity of Christ* »)[6].

Le *Dictionnaire de théologie catholique,* quant à lui, définiles « sociniens » de façon purement négative comme « les partisans des erreurs antitrinitaires » et « les antitrinitaires »[7]. Le lecteur désireux d'en savoir plus risque fort de rester sur sa faim, puisque l'ouvrage, dans la section « Doctrines unitariennes » explique qu'il est « malaisé de définir les doctrines unitariennes » car elles ont

> beaucoup évolué [et] ont toujours plus ou moins renié toute précision systématique.
> (…) La marque la plus générale de ces Eglises (…) c'est de rejeter le dogme de la Trinité. Les unitariens n'admettent donc qu'une seule personne en Dieu. Mais, par suite du rejet de la divinité de Jésus-Christ, les dogmes de l'incarnation et de la rédemption, ainsi que le dogme sacramentaire ont revêtu chez eux des formes de plus en plus symboliques[8].

C'est qu'en effet, en raison de la tolérance qui anime les unitariens, et en dehors du refus de considérer Jésus de Nazareth et l'Esprit-Saint comme les égaux du Père en divinité (le mot Dieu renvoyant forcément, dans la bouche des unitariens, au Père), il est très difficile de formuler un crédo unitarien[9].

---

[4] Le dérivé, « *Unitarianism* », est attesté en anglais à partir de 1698 dans un ouvrage anonyme attaquant les idées latitudinaires de John Locke (F. B., *A Free But Modest Censure on the Late Controversial Writings and Debates of the Lord Bishop of Worcester and Mr. Locke, Mr. Edwards and Mr. Locke, the Hon[ora]ble Charles Boyle, Esq., and Dr. Bently, Together with Brief Remarks on Monsieur Le Clerc's* Ars Critica).

[5] C'est-à-dire le Siennois Lelio Francesco Maria Sozzini (1525-1562) et son neveu (également siennois) Fausto Paolo Sozzini (1539-1604).

[6] *OED*, *op. cit.*, vol. XV, p. 914.

[7] Article « Unitariens », dans Alfred Vacant, Eugène Mangenot et Emile Amann (dir.), *Dictionnaire de théologie catholique, contenant l'exposé des doctrines de la théologie catholique, leurs preuves et leur histoire*, [ci-après, *Dictionnaire de théologie catholique*] Paris : Librairie Letouzey et Ané, 1903-1950, vol. XV-2, col. 2162.

[8] *Ibidem*, vol. XV-2, col. 2166.

9 En français, ce n'est qu'en 1798, dans la 5e édition de son Dictionnaire que l'Académie française offre une définition : « UNITAIRE. s. m. Nom d'une Secte qui, en admettant la révélation, ne reconnaît qu'une seule personne en Dieu. » La 4e édition, de 1762, l'ignore, quant à elle tout en proposant une définition de socinianisme : « Hérésie des Partisans de Socin, qui rejettent tous les mystères de la Religion, & singulièrement la Divinité de JESUS-CHRIST. On les appelle *Sociniens*. ». Le mot « unitaire » dans ce sens religieux est apparu en français en 1665 (article « Unité » in Alain Rey (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française* (1993), Paris, 3e édition, Le Robert, 2000, vol. 2, p. 2361). « Socinien » est quant à lui attesté dès 1637 (article « Socinien, enne » in Alain Rey (dir.), *Dictionnaire culturel en langue française*, Paris : Le Robert, 2005, vol. 4, p. 828).

Quand l'unitarisme est-il entré au Royaume-Uni ? L'ouvrage fondateur du socinianisme, *De Jesu Christo Servatore* de « Faustus Socinus », fut publié en Italie en 1578[10]. Il se répandit en Pologne où se créa une Eglise anabaptiste dont Fausto Sozzini contribua à la rédaction du catéchisme (dit catéchisme racowien), publié en 1604[11] en latin. Ces idées se répandirent en Europe du Nord (en 1688, les textes majeurs de l'Eglises unitarienne polonaise furent publiés à Amsterdam en 8 volumes sous le titre de *Bibliotheca Fratrum Polonorum*[12]).

Le « père de l'unitarisme anglais », John Biddle (1615/1616-1662) fut le premier socinien anglais avoué dans les années 1640. L'étude de l'Ecriture l'avait amené à la conclusion que la doctrine de la Trinité ne faisait pas partie de l'Evangile. Il exposa ses idées par écrit, notamment dans *Twelve Arguments* (1647), qui entendait prouver que le Saint-Esprit n'était pas Dieu, puis dans *A Confession of Faith Touching the Holy Trinity* (1648) où il niait la divinité du Christ. Ce n'est toutefois qu'après avoir commencé à exposer ses idées que John Biddle découvrit les écrits de « Faustus Socinus » dont il traduisit et publia le catéchisme en anglais en1652. La controverse aurait pu en rester là, avec les autres curiosités théologiques de l'éphémère République (*Commonwealth*) cromwellienne (Biddle mourant de maladie le 22/9/1662, deux ans après le rétablissement de la monarchie) si un prêtre de l'Eglise d'Angleterre, Stephen Nye (1647/8-1719), ne s'était lancé dans la publication, à partir de 1694, des *Unitarian Tracts*, auxquels collabora sans doute John Locke[13]. Ces textes prônaient un christianisme raisonnable, détaché de dogmes métaphysiques tels que la Trinité (qui, de plus, était source de divisions, selon Nye) et se répandirent rapidement.

L'historien des religions ne peut manquer d'être frappé par le fait que l'unitarisme paraît une resucée de l'hérésie arienne qui déchira l'Eglise du IV^{e} siècle pendant environ 60 ans[14]. Le *Dictionnaire de théologie catholique* fait d'ailleurs clairement ce rapprochement, en ne décrivant que l'unitarisme post-Réformation, et en laissant le lecteur se reporter à d'autres articles pour les hérésies des premiers siècles[15].

[10] Article « Socinianism » in *New Catholic Encyclopedia* (1967), 2ème édition, Détroit, MI & Washington, D.C. : Thomson-Gale Group/The Catholic University of America Press, vol. 13, p. 290.
[11] *Ibidem*, vol. 13, p. 290.
[12] *Ibidem*, vol. 13, p. 291.
[13] Article « Nye, Stephen » in Brian Harrison et Henry C. G. Matthew (éds), *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford : Oxford University Press, 2004, vol. 41, p. 305.
[14] D'environ 320 quand Arius (? – 336) vit sa doctrine condamnée par son évêque, St Alexandre d'Alexandrie, lors d'un synode, à 381, date du concile de Constantinople où le symbole de Nicée-Constantinople fut finalement adopté avec le soutien de l'empereur Théodose.
[15] Article « Unitariens », dans *Dictionnaire de théologie catholique*, *op. cit.*, vol. XV-2, col. 2166.

Le retour de cette hérésie est sans doute une conséquence du latitudinarisme qui tint le haut du pavé au XVIII[e] siècle, y compris dans l'Eglise d'Angleterre. Une constante, tout au long du XVIII[e] siècle, avait été en effet, pour l'Eglise établie, de se montrer étonnamment perméable à un climat, que l'on pourrait qualifier d'indifférentiste, qui se répandait dans toute l'Europe en même temps que les idées des Lumières. Rares étaient ceux, en ce temps-là, qui adhéraient au déisme, mais, selon Claude-Jean Bertrand :

> [O]n suit les latitudinaires, qui voudraient trouver une base commune aux adversaires de jadis, sans pour autant sacrifier la ferveur à la raison. Négligeant le dogme, **ils insistent sur la conduite morale et laissent à chacun le soin de définir ses convictions intimes**[16].

Ce dernier point décrit précisément l'attitude des unitariens du XVIII[e] et XIX[e] siècles. Nous pouvons voir ici une réaction face aux luttes religieuses qui avaient émaillé les deux siècles précédents. La majorité du clergé anglican de l'époque se situait dans la mouvance latitudinaire et rationaliste, et était adepte d'une religion débarrassée de tout excès de ferveur. *Le Christianisme raisonnable* (*The Reasonableness of Christianity*), que publia John Locke en 1695, était, à cet égard, représentatif du climat dans lequel baignait le royaume[17]. Cette perméabilité aux idées latitudinaires et rationalistes affaiblissait, du reste, l'Eglise d'Angleterre, en ce qu'elle la rendait moins apte à remplir son rôle de gardien et de promoteur de l'Evangile.

Quelle fut la réaction de l'Etat britannique face à l'unitarisme ? Elle fut double : l'unitarisme était vu et sanctionné (d'aucuns diraient « persécuté ») comme un blasphème et il se retrouva victime de décisions de justice qui auraient pu avoir des conséquences matérielles dramatiques si le Parlement n'était pas venu au secours des unitariens au début du XIX[e] siècle.

II. L'unitarisme face à la répression du blasphème.

[16] Claude-Jean Bertrand, *Le Méthodisme*, Paris : Librairie Armand Colin, 1971, p. 17. C'est moi qui souligne.
[17] La situation n'était d'ailleurs guère plus reluisante en Ecosse, puisque, selon Emile Léonard, « la vie religieuse [y] avait presque totalement disparu, et les doctrine de la réforme étaient tombées en désuétude à tel point que David Hume devait déclarer que son pays était plus favorable au déisme qu'aucun autre », Emile G. Léonard, *Histoire générale du protestantisme, Tome III : Déclin et renouveau (XVIIIe-XXe siècle)* (1964), Paris : Quadrige/PUF, 1988, 782 pages, p. 181.

Il est peut-être utile de rappeler que, durant la période ici décrite, les confessions de foi des Eglises officielles des îles Britanniques étaient toutes trinitaires[18] et que la négation de ce dogme était même punie par la loi au titre du blasphème, ce qui pourrait paraître surprenant.
Les définitions du blasphème que l'on trouve dans l'*Oxford English Dictionary* (« discours irrespectueux envers Dieu ou les chose sacrées. Irrévérence impie »)[19] ou dans le *Dictionnaire de théologie catholique* (« injure proférée soit contre Dieu soit contre les hommes », mais communément entendu comme « une parole injurieuse envers Dieu »)[20] ne semblent pas à première vue couvrir l'unitarisme, mais le *Dictionnaire de théologie catholique* note qu' « on blasphème (…) en niant insolemment ses [celles de Dieu] perfections »[21] et dit ailleurs : « le blasphème peut être dirigé soit contre la divinité en général, soit contre l'une des personnes de la très sainte Trinité »[22]. En niant que Dieu le Fils/l'Esprit est Dieu, on nie donc la perfection du Très-Haut, ce qui est un blasphème.

Par quel(s) biais la loi punissait-elle le blasphème ? D'abord au regard de la *Common Law* et (jusqu'à la réforme henricienne des années 1530) du droit canon[23]. Le grand jurisconsulte Sir William Blackstone définissait ainsi le blasphème selon la *Common Law* :

> Nier l'existence ou la Providence de Dieu ; adresser d'insolents reproches à Notre Sauveur Jésus-Christ ; tourner en dérision et avec impiété les Saintes Ecritures, ou en faire l'objet de moqueries ou de mépris. En *Common Law*, ce sont là des infractions

[18] Voir le premier des 39 Articles (profession de foi de l'Eglise d'Angleterre et de l'Eglise d'Irlande), intitulé « De la foi dans la Sainte Trinité » (« *Of faith in the Holy Trinity* »). « Il n'y a qu'un seul vrai Dieu vivant, éternel, sans corps, membres ni passions ; infiniment puissant, sage et bon ; créateur et protecteur de toutes choses, visibles et invisibles. Et dans l'unité de cette divinité sont trois Personnes d'identiques substance, pouvoir et éternité : le Père, le Fils et le Saint-Esprit » (« *There is but one living and true God, everlasting, without body, parts, or passions; of infinite power, wisdom, and goodness; the maker and preserver of all things both visible and invisible. And in unity of this Godhead there be three Persons, of one substance, power, and eternity; the Father, the Son, and the Holy Ghost.* »). La confession de foi de Westminster (*Westminster Confession of Faith*), son homologue pour l'Eglise d'Ecosse, ne dit pas autre chose dans son article 3, chapitre 2 : « Dans l'unité de cette divinité sont trois Personnes d'identiques substance, pouvoir et éternité : Dieu le Père, Dieu le Fils et Dieu le Saint-Esprit. Le Père engendré par personne et ne procédant de personne, le Fils est engendré par le Père de toute éternité, le Saint-Esprit procède du Père et du Fils de toute éternité » (« *In the unity of the Godhead there be three persons of one substance power and eternity: God the Father, God the Son and God the Holy Ghost. The Father is of none neither begotten nor proceeding, the Son is eternally begotten of the Father, the Holy Ghost eternally proceeding from the Father and the Son.* »).

[19] « *Profane speaking of God or sacred things ; impious irreverence* », article « Blasphemy » in *OED*, *op. cit.*, vol. 2, p. 264.

[20] Article « Blasphème » in *Dictionnaire de théologie catholique*, *op. cit.*, vol. II-1, col. 907.

[21] *Ibidem*, vol. II-1, col. 907.

[22] *Ibidem*, vol. II-1, col. 908.

[23] Le concile (régional) d'Aix-la-Chapelle de 818 décida ainsi que le blasphémateur serait mis à mort (article « Blasphemy » in Frank Leslie Cross & Elizabeth Livingstone (éds), *The Oxford Dictionary of the Christian Church* (1957), 3ème édition revue et corrigée, Oxford : Oxford University Press, 2005, p. 215). Des peines sévères étaient prévues par ailleurs, qui seront rappelées par Pie V en 1566 (constitution *Cum primum apostolatus*) : selon que l'infracteur était ou non clerc, et selon qu'il s'agissait ou non d'une récidive, le châtiment pouvait aller d'une pénitence publique à l'exil en passant par l'ablation de la langue et une amende (article « Blasphème » in *Dictionnaire de théologie catholique*, *op. cit.*, vol. II-1, cols 909-910).

> passibles d'une amende ou de la prison, ou d'autres châtiments corporels infamants, car le christianisme fait partie des lois anglaises[24].

En Angleterre, la loi *De Heretico Comburendo* (1401) interdisait les écrits et les paroles, publics ou privés contraires à la foi catholique (« *preach, hold, teach, or instruct openly or privily, or make or write any book (…) contrary to the catholic faith or determination of the Holy Church* ») et ordonnait la remise des infracteurs aux autorités ecclésiastiques. Une personne refusant de se rétracter – ou, s'étant rétractée, déclarée relapse – relevait de la justice civile et devait être brûlée.

Pendant la guerre civile anglaise, une ordonnance parlementaire[25] du 2/5/1648 punit la négation de la Trinité par la peine de mort. Après la Restauration, le blasphème resta puni de la peine de mort, jusqu'à l'abrogation de *De Heretico Comburendo* en 1677[26]. Une loi est promulguée en 1697, le *Blasphemy Act*[27], qui interdit spécifiquement le blasphème antitrinitaire, ou la négation de la vérité de la religion chrétienne, aux personnes ayant fait profession de foi chrétienne : la sanction était 3 ans de prison et l'interdiction et/ou la perte de tous les offices publics[28]. Rappelons que les personnes niant la Trinité (tout comme les catholiques romains) étaient, de plus, explicitement exclues du bénéfice de la loi de tolérance (*Toleration Act*) de 1688 qui accordait aux protestants non-anglicans une liberté de culte relative[29].

Quelle fut l'étendue de la répression de l'unitarisme au XVII^{e} siècle ? Bien que limitée, elle correspond à une réalité : les rares personnes condamnées pour blasphème en Grande-Bretagne étaient souvent des unitariens (sans doute parce que d'autres infractions religieuses

[24] « *Denying the being or providence of God, contumelious reproaches of our Saviour Jesus Christ, profane scoffing at the Holy Scripture, or exposing it to contempt or ridicule. These are offences punishable at common law by fine and imprisonment, or other infamous corporal punishment; for Christianity is part of the laws of England* », Sir William Blackstone, *Commentaries on the Laws of England in Four Books* (1765-1769), Philadelphie : J.B. Lippincott Co., 1893, Livre 4, chapitre 4, § 4. D'autres pensaient que la punition était nécessairement la peine de mort, comme commandé par le Lévitique (Lv 24, 16) : « Celui qui blasphème le nom du Seigneur sera mis à mort : toute la communautée le lapidera. »

[25] Certains (comme John Hamilton Baker dans son *An Introduction to English Legal History* (1971), 4ème édition, Londres : Butterworths, 2002, p. 214) appellent ce texte le *Blasphemy Act 1648*, mais Charles I ayant quitté Londres en 1642 et étant en conflit armé avec le Parlement, il est douteux qu'il l'ait jamais promulguée.

[26] Par le *Ecclesiastical Jurisdiction Act* (titre officiel : *An Act for takeing away the Writt De Heretico cumburendo*). Son § II, abolit la peine de mort pour cette infraction sans préciser quelle peine doit être infligée (le texte se contente de dire que la peine, qui ne peut aller jusqu'à la mort, sera la même qu'avant l'adoption de la loi).

[27] Titre officiel : *An Act for the more effectual suppressing of Blasphemy and Profaneness.*

[28] Comme on le verra, le blasphème sera redéfini en 1813 comme n'incluant pas la négation de la Trinité (*Doctrine of the Trinity Act*) ; la loi de 1697 (et donc, par dérivation, celle de 1813 qui l'amendait) sera ensuite abolie en 1967 (*Criminal Law Act*). L'infraction de *Common Law* sera abolie en 2008 par la section 79 du *Criminal Justice and Immigration Act.*

[29] Cf. la section XIV de ladite loi.

tombaient sous le coup d'autres incriminations, comme par exemple la trahison). La dernière exécution pour hérésie et la dernière pour blasphème le furent toutes deux pour avoir nié la Trinité : en 1612 (Edward Wightman) et en 1697 (Thomas Aikenhead)[30]. Le « père de l'unitarisme anglais » lui-même, John Biddle, qui mourut à l'âge de 46 ou 47 ans passa presque 10 ans (non consécutifs) de sa vie en prison, et un élément récurrent de cette existence mouvementée fut d'être poursuivi en justice par des orthodoxes sourcilleux avant d'être libéré par un gouvernement, au choix, indifférent ou embarrassé. A deux reprises (en 1647 et en 1654), le Parlement ordonna que certains de ses ouvrages (dont les *Twelve Arguments*…) soient brûlés par le bourreau en place publique.

Toutefois, les poursuites contre les unitariens cessèrent après la Restauration de 1660. Les *Unitarian Tracts* n'attirèrent ainsi pas le même châtiment légal que les ouvrages de Biddle. La fondation en 1778 par Theophilius Lindsey (1723-1808) (autre prêtre unitarien de l'Eglise d'Angleterre, qu'il quitta en 1773) la première église exclusivement dédiée au culte unitarien à Londres ne fut l'objet d'aucune sanction[31].
Le plus célèbre apôtre de l'unitarisme en Angleterre au XVIIIe siècle, Joseph Priestley lui-même, ne fut jamais inquiété pour ses opinions, qu'il ne se privait pourtant pas d'exposer dans ses écrits et ses prédications. La foule saccagea bien sa maison en juillet 1791, le poussant à s'exiler aux Etats-Unis, mais ce qui était en cause était principalement ses sympathies pour la France révolutionnaire et non, en premier lieu, ses opinions unitariennes[32].

L'adoption par le Parlement britannique en 1813 du *Doctrine of the Trinity Act*, qui modifiait la définition du blasphème pour qu'elle n'inclue plus la négation de la Trinité, aurait dû signer le début de relations enfin apaisée entre chrétiens orthodoxes (et un Etat officiellement trinitaire) et unitariens. Pourtant, la plus grave crise à avoir secoué l'unitarisme britannique éclata **après** 1813.

Etonnamment, la tolérance envers les unitariens fut en effet le fruit non de l'indignation du public face à une discrimination manifeste (comme ce fut le cas pour l'émancipation des juifs en 1858 ou des personnes ouvertement athées en 1885) ou d'une pression politique importante (telle que la campagne de l'Irlandais Daniel O'Connell en faveur du vote des catholiques

[30] Raymond Holt, *op. cit*., p. 16.
[31] Article « Lindsey, Theophilus », *ODNB*, *op. cit*., vol. 33, p. 909.
[32] Article « Priestley, Joseph », *ODNB*, *op. cit*., vol. 45, p. 357-358.

romains dans les années 1820), mais du fait qu'une communauté unitarienne ne pouvait conserver l'usage de locaux ou de fonds dévolus à une paroisse.

III.Les péripéties légales d'un unitarisme en progression

Dans une époque aussi riche intellectuellement que la Grande-Bretagne des XVIII[e] et XIX[e] siècles, et où tant de choses étaient bouleversées, il n'est pas surprenant d'imaginer que la foi, les opinions religieuses d'une communauté chrétienne puissent changer au cours du temps. Il était encore moins difficile d'imaginer qu'une communauté puisse recevoir un pasteur aux idées opposées à celle de son/ses prédécesseur(s).
C'est ce qui se produisit dans plus d'une communauté presbytérienne en Angleterre tout au long de cette période. En 1830, d'après Owen Chadwick, la plupart de ces églises, héritières des pasteurs évincés de l'Eglise d'Angleterre à la Restauration pour n'avoir pas accepté le rétablissement (ou la confirmation) de l'épiscopat monarchique et de la succession apostolique en son sein, étaient unitariennes[33].
Ces églises étaient généralement discrètes et professaient un christianisme raisonnable.

Or, en 1816, on découvrit que le pasteur de la chapelle unitarienne de Wolverhampton (dans le centre de l'Angleterre) était trinitaire. Sa communauté le renvoya donc, mais il refusa de quitter son poste. Quand la justice refusa de valider son renvoi, la communauté s'installa dans une autre salle. Le juge arrêta que les unitariens de Wolverhampton ne pouvaient pas non plus bénéficier des fonds possédés par la paroisse, puisque cette dernière avait été fondée avant 1813, donc à une époque où l'unitarisme était pénalisé ; au nom de la non-retroactivité des lois, les fonds reçus après cette date étaient toujours attachés à cet acte illégal qu'était alors l'unitarisme et ne pouvaient donc être utilisés par des unitariens (un délinquant ne pouvant tirer profit financièrement de son crime).
Un cas comparable se produisit en 1830 lorsque des congrégationalistes de Manchester attaquèrent les administrateurs d'un legs de 1704 par lequel Lady Hewley avait laissé une somme d'argent se montant en 1830 à 2900£ (une somme considérable pour l'époque, équivalant sans doute à 300.000/400.000 € aujourd'hui) pour subvenir aux besoins de prédicateurs de la Bonne nouvelle (et/ou de leurs veuves) dans le besoin[34]. En effet, ces

[33] Owen Chadwick, *The Victorian Church, Part I: 1829-1859* (1966), 3ème édition, Londres : SCM Press, 1987, p. 391.
[34] *Ibidem*, pp. 392-393.

administrateurs étaient unitariens. Les plaignants affirmaient que cette somme devrait se trouver dans les mains de trinitaires, et les tribunaux leur donnèrent raison (l'affaire fut jugée en dernier ressort par le Chambre des Lords en 1842).

Pour les émules de John Biddle, ce fut un coup de tonnerre dans le ciel bleu : cela signifiait que toutes les communautés unitariennes du Royaume-Uni[35] fondées avant 1813 étaient à la merci d'une telle action de la part d'un seul fidèle puisque la *Common Law* y sanctionnait le blasphème. C'est ainsi qu'en 1844, des presbytériens dublinois trinitaires attaquèrent leur coreligionnaires unitariens pour le contrôle du riche temple de *Eustace Street* (ce temple bénéficiait d'un budget annuel de 2.600£). Tandis que l'affaire s'acheminait vers son jugement, il était évident que le tribunal irlandais qui jugerait l'affaire devrait suivre la décision de la Chambre des Lords (alors cour suprême du Royaume de Grande-Bretagne et Irlande). On estimait que deux à trois cents églises unitariennes dans tout le royaume étaient susceptibles de changer de mains…entraînant parfois des situations humaines pénibles, telle cette veuve d'un pasteur unitarien qui arrivait à peine à subvenir à ses besoins et à ceux de ses quatre filles avec l'aide financière du legs de Lady Hewley. Une bonne partie de ces fonds avait d'ailleurs été consommée par les avocats des administrateurs dudit legs dans les années 1830-1840[36].

Le Premier ministre conservateur, Sir Robert Peel, avec l'aide de juges de la Chambre des Lords des deux partis, rédigea un projet de loi, le *Dissenters' Chapels Bill*, dont l'examen par les parlementaires commença le 6 juin 1844. Ce projet de loi prévoyait que, en l'absence de document fondateur précisant la doctrine acceptable ou inacceptable dans telle ou telle église, une possession ininterrompue de 25 ans vaudrait titre de propriété du bâtiment et des éventuels fonds. Lors des débats à la Chambre des Lords, un ancien ministre de la Justice du parti whig, le vicomte Cottenham, obtint l'adoption d'une clause disant que les dispositions du nouveau texte bénéficieraient aussi aux affaires en suspens au moment de l'adoption de la loi[37].

[35] Avant 1813, la *Common Law* punissait le blasphème (y compris antitrinitaire) en Angleterre et au Pays de Galles, en Irlande et en Ecosse (article « Blasphemy » in Peter Cane & Joanne Conaghan (éds), *The New Oxford Companion to Law*, Oxford, Oxford University Press, 2008, p. 82 et affaire *R. v. Wolston* (1729)).
[36] Owen Chadwick, *op. cit.*, p. 394.
[37] *Ibidem*, p. 394.

L'hostilité suscitée par ce projet de loi fut énorme. Bien que soutenu par les catholiques, les anglicans modérés, les unitariens et les baptistes, énormément d'anglicans, surtout évangéliques, et les méthodistes s'y opposaient. L'évêque d'Exeter s'alarma de ce que le gouvernement (qu'il soutenait pourtant par ailleurs) encourage ainsi « une hérésie aussi grave et aussi perverse » (« *a heresy of the gravest and most malignant character* »)[38] ; l'évêque de Londres, Charles Blomfield, s'inquiéta, lui, de ce qu'une église pourrait se retrouver accaparée par un mouvement socialiste ou athée[39]. Les pasteurs unitariens, dans la rue, étaient parfois accusés d'être des voleurs, vivant sur un argent qui ne leur revenait pas[40].
Toutefois, l'Eglise établie ne fut pas spécialement ébranlée : seuls quatre évêques sur vingt-six participèrent au vote final (deux votèrent pour, deux contre), les autres s'étant rendus à une fête de charité ce jour-là ou ne s'étant pas déplacés à Londres du tout[41]. La loi fut ratifiée par la reine Victoria le 19 juillet 1844.

L'adoption de la loi fut un grand soulagement pour les unitariens et ne provoqua pas d'émeute ni de mouvement de foule. La tolérance légale de l'unitarisme était à présent totale ! Il fallut toutefois attendre plusieurs décennies avant que l'unitarisme soit accepté comme une confession comme une autre : en 1866, *University College London* refusa ainsi un candidat au professorat au seul motif qu'il était unitarien[42].

Conclusion

Lorsqu'en 1931 Eliott Ness obtint la condamnation d'Al Capone pour fraude fiscale, l'opinion de beaucoup d'Américains fut que l'Etat fédéral démontrait ainsi son impuissance face au crime organisé puisqu'il avait été incapable de prouver ce que chacun savait : qu'Al Capone était (directement ou indirectement) un tueur, un maître chanteur et un contrebandier. Pourtant, cette condamnation sonna le glas de son empire criminel et fut le premier pas vers la « reconquête » de Chicago par les forces de l'ordre.
De façon assez similaire, la possibilité qu'une communauté ayant majoritairement embrassé l'unitarisme puisse se retrouver privée de ses fonds et/ou de bâtiment pour se réunir pouvait paraître anecdotique : toutefois, la perspective de voir l'ensemble des communautés

[38] *Ibidem*, p. 394.
[39] *Ibidem*, p. 394.
[40] *Ibidem*, p. 395.
[41] *Ibidem*, p. 395.
[42] *Ibidem*, p. 395.

unitariennes anglaises à la rue, bien loin de provoquer la satisfaction d'une Angleterre majoritairement trinitaire, amena celle-ci à modifier sa loi et à reconnaître que la seule menace qui pesait sur le pays était celle de l'intolérance.